

Budget

DES

Dépenses du Ministère de la Guerre,

Pour l'Exercice 1834.



2.

Budget pour l'an 1834.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 1.	Traitement et indemnité du Ministre fr.	25,000	»	} 246,000 »
ART. 2.	Traitement des employés.	166,000	»	
ART. 3.	Frais de route et de séjour	3,000	»	
ART. 4.	Matériel du ministère	82,000	»	

CHAPITRE II.

Soldes et masses de l'Armée.

ART. 1.	État-Major-Général	653,496	25	} 34,454,933 80
ART. 2.	État-Major des places	225,604	60	
ART. 3.	Intendance militaire	143,790	30	
ART. 4.	État-Major et employés d'artillerie.	257,698	90	
ART. 5.	État-Major et employés du génie	236,610	20	
ART. 6.	Troupes d'artillerie.	6,415,178	75	
ART. 7.	Troupes du génie	424,000	»	
ART. 8.	Troupes d'infanterie	15,070,778	60	
ART. 9.	Troupes de cavalerie	9,804,278	20	
ART. 10.	Gendarmerie	1,523,496	»	

CHAPITRE III.

Frais divers et indemnités.

ART. 1.	Indemnités pour frais de bureau	113,390	»	} 458,390 »
ART. 2.	Frais de police	20,000	»	
ART. 3.	Frais de route et de séjour.	75,000	»	
ART. 4.	Transports généraux	100,000	»	
ART. 5.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	150,000	»	

CHAPITRE IV.

Service de santé.

ART. 1.	Administration centrale	25,250	»	} 569,938 35
ART. 2.	Pharmacie centrale.	109,150	»	
ART. 3.	Hôpitaux sédentaires (personnel).	235,538	35	
ART. 4.	Matériel des hôpitaux sédentaires	200,000	»	

Total à repoter. fr. 35,729,262 15

Budget du Ministère de la Guerre.

REPORT. fr. 35,729,262 15

CHAPITRE V.*Établissements Militaires.*

ART. 1. École militaire	100,000	»	} 126,000
ART. 2. Haras	26,000	»	

CHAPITRE VI.*Matériel de l'Artillerie et du Génie.*

ART. 1. Matériel de l'artillerie	1,410,000	»	} 2,910,000
ART. 2. Matériel du génie.	1,500,000	»	

CHAPITRE VII.*Traitemens de disponibilité, non-activité et pensions.*

ARTICLE UNIQUE	890,000	»
--------------------------	---------	---

CHAPITRE VIII.*Traitemens divers.*

ART. 1. Traitemens des aumôniers et desservans	12,620	»	} 74,571 42
ART. 2. Traitemens d'employés temporaires	24,850	»	
ART. 3. Traitemens de chevaliers, et secours sur les fonds de Waterloo.	37,101 42		

CHAPITRE IX.*Fourrages en nature et indemnité représentative.*

ARTICLE UNIQUE	338,829 80	
--------------------------	------------	--

CHAPITRE X.*Dépenses imprévues.*

ARTICLE UNIQUE	231,336 93	
--------------------------	------------	--

TOTAL GÉNÉRAL fr. 40,000,000

Bruxelles, le 28 octobre 1833.

Le Ministre Directeur de la Guerre,

BARON ÉVAIN.

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1834.



CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT TOTAL.
ARTICLE PREMIER.		
<i>Traitement et indemnité du Ministre.</i>		
Traitement du Ministre.	21,000 »	25,000 »
Indemnité de logement.	4,000 »	
ARTICLE II.		
<i>Traitement des employés.</i>		
Traitement du Secrétaire-Général	8,400 »	166,000 »
— de 20 employés de la 1 ^e division	32,250 »	
— de 13 employés de la 2 ^e —	24,800 »	
— de 3 employés de la 3 ^e —	5,400 »	
— de 30 employés de la 4 ^e —	63,620 »	
— de 6 employés de la 5 ^e —	9,500 »	
— de 16 huissiers, messagers, lithographes et con- cierge	15,770 »	
Salaire des gens de service	6,260 »	
ARTICLE III.		
Frais de route et de séjours		3,000 »
ARTICLE IV.		
<i>Matériel.</i>		
Fournitures de bureau	7,000 »	52,000 »
Impressions et reliures	25,000 »	
Chauffage	6,000 »	
Éclairage	1,000 »	
Achat et entretien du mobilier	5,500 »	
Entretien du local	2,000 »	
Achat de livres, cordes et instrumens	4,000 »	
Dépenses diverses, ports de lettres de l'étranger, etc.	1,500 »	
TOTAL fr.		246,000 »

CHAPITRE II. — ART. 1^{er}.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL AU TRAITEMENT D'ACTIVITÉ.

GRADES.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité-re- présentative des fourrages sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.
5 Généraux de division	16,900	84,500 »	2,020	10,950
11 Généraux de brigade	11,600	127,600 »	»	28,105
8 Commandans de province { 3 généraux.	10,100	30,300 »	1,460	2,555
	5 colonels	8,400	42,000 »	3,650
6 Colonels { 3 à	9,500	28,500 »	1,095	2,920
	3 à	8,400	25,200 »	»
4 Lieutenans-colonels.	7,100	28,400 »	1,460	2,920
5 Majors.	6,300	31,500 »	1,460	3,285
8 Capitaines de 1 ^{re} classe	5,050	40,400 »	730	6,570
1 Id. de 2 ^e classe	3,800	3,800 »	365	»
3 Lieutenans	2,950	8,850 »	»	2,190
<i>Officiers étrangers.</i>				
1 Général de division.	16,900	16,900 »	»	3,650
5 Généraux de brigade	11,600	58,000 »	1,095	11,315
2 Lieutenans-colonels.	7,100	14,200 »	»	2,920
1 Major d'état-major	6,300	6,300 »	»	1,095
3 Id. de cavalerie	6,300	18,900 »	»	3,285
4 Id. d'infanterie	5,500	22,000 »	1,460	2,190
7 Capitaines de 1 ^{re} classe	5,050	35,350 »	»	7,665
1 Id. de 2 ^{me} id.	3,800	3,800 »	»	1,095
<i>Supplément de traitement aux officiers d'infanterie, aides-de-camp ou officiers d'ordonnance.</i>				
21 Aides-de-camp { 10 capitaines.	850	8,500 »	730	9,855
	3 id. près des command ^s de province	»	1,095	»
	4 lieutenans	1,060	4,240 »	2,920
	4 id. près des command ^s de province	640	2,560 »	»
23 Off ^{rs} d'ordonn ^{ce} . { 13 capitaines	850	11,050 »	1,460	12,045
	5 lieutenans	1,060	5,300 »	3,650
	5 sous-lieutenans.	1,060	5,300 »	3,650
TOTAL.		663,450 »	20,440	129,210
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent		9,951 75		
RESTE. . . fr.		653,498 25		

CHAPITRE II. — ART. II.

ÉTAT-MAJOR DE PLACE.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité re- présentative des fourra- ges au pied de pux	Donnant droit aux fourrages au pied de guerre
9 Commandans de place de 2 ^e classe.	6,300 »	56,700 »	6,570 »	» »
19 — — — 3 ^e classe.	4,200 »	79,800 »	» »	» »
17 Majors de place de 1 ^{re} classe . .	2,300 »	42,500 »	365 »	» »
19 — — — 2 ^e classe . . .	2,100 »	39,900 »	365 »	» »
6 — — — 3 ^e classe . .	1,690 »	10,140 »	» »	» »
TOTAL. fr.		229,040 »	7,300 »	» »
A déduire 1 1/2 p. % »		3,435 40		
Reste. »		225,604 60		

CHAPITRE II. — ART. III.

INTENDANCE MILITAIRE.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité re- présentative des fourra- ges sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre
1 Intendant en chef.	11,600 »	11,600 »	» »	2,355 »
1 — de 1 ^{re} classe	8,400 »	8,400 »	730 »	» »
7 — de 2 ^e classe	6,300 »	44,100 »	2,190 »	4,380 »
8 Sous-Intendants de 1 ^{re} classe.	8,500 »	44,000 »	» »	2,190 »
5 — de 2 ^e classe.	3,800 »	19,000 »	» »	2,190 »
4 Adjoints	2,500 »	10,000 »	» »	2,190 »
6 Aspirans.	1,480 »	8,880 »	» »	» »
TOTAL. fr.		143,980 »	2,920 »	13,505 »
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent »		2,189 70		
Reste. »		143,790 30		

CHAPITRE II. — ART. IV.

ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS D'ARTILLERIE.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité re- presentative de fourrages sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre
4 Colonels { 1 à . .	9,500	9,500 »	»	2,190
. { 3 à . .	8,400	25,200 »	2,190	»
5 Lieutenans-colonels. . { 2 à . .	7,100	14,200 »	1,460	»
. { 3 à . .	6,300	18,900 »	730	2,190
5 Majors.	5,500	27,500 »	730	4,380
4 Capitaines de 1 ^{re} classe. { 2 à . .	5,050	10,100 »	730	»
. { 2 à . .	4,200	8,400 »	365	1,095
4 id. de 2 ^e id	3,350	13,400 »	730	2,190
3 Sous-lieutenans	2,100	6,300 »	1,095	»
5 Commandans d'artillerie en résidence de 1 ^{re} classe.	3,350	16,750 »	»	»
4 id. de 2 ^{me} classe.	2,100	8,400 »	»	»
3 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe . .	3,350	10,050 »	»	»
10 id. de 2 ^{me} classe . .	2,500	25,000 »	»	»
16 id. de 3 ^{me} classe . .	1,690	27,040 »	»	»
TOTAL	. . .	220,740 »		
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent.	. . .	3,311 10		
RESTE.	. . .	217,428 90		
10 Conducteurs d'artillerie de 1 ^{re} classe.	850	8,500 »		
10 id. id. de 2 ^{me} classe.	740	7,400 »		
10 id. id. de 3 ^{me} classe.	640	6,400 »		
2 Contrôleurs de 1 ^{re} classe.	2,500	5,000 »		
4 id. de 2 ^{me} classe.	1,900	7,600 »		
1 Reviseur de 1 ^{re} classe.	1,590	1,590 »		
3 id de 2 ^{me} classe.	1,260	3,780 »		
TOTAL. . . . fr.		257,698 90	8,030	12,045

CHAPITRE II. — ART. V.

ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU GÉNIE.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité re- présentative de fourrages sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.
2 Colonels	9,500	19,000 »	730	1,460
6 Lieutenans-colonels	7,100	42,600 »	2,920	2,920
6 Majors.	6,300	37,800 »	730	5,475
5 Capitaines de 1 ^{re} classe.	5,050	15,150 »	730	1,095
3 Id. de 2 ^{me} classe.	4,200	8,400 »	»	2,190
3 Id. de 2 ^{me} classe.	2,950	8,850 »	730	1,095
18 Lieutenans	2,100	37,800 »	1,825	9,490
4 Sous-lieutenans.	1,690	6,760 »	1,460	»
2 Aspirans	1,480	2,960 »	»	»
TOTAL.		179,320 »		
A déduire 1 ½ pour cent.		2,689 80		
RESTE.		176,630 20		
5 Gardes du génie de 1 ^{re} classe.	1,850	9,250 »		
13 Id. id. de 2 ^{me} classe.	1,480	19,240 »		
13 Id. id. de 3 ^{me} classe.	1,100	16,500 »		
12 Portiers consignes de 1 ^{re} classe.	260	3,120 »		
50 Id. id. de 2 ^{me} classe.	170	8,500 »		
30 Id. id. de 3 ^{me} classe.	110	3,300 »		
1 Id. id. de 4 ^{me} classe.	70	70 »		
TOTAL. . . . fr.		236,610 20	9,125	23,725

CHAPITRE II. — ART. VI.

RÉCAPITULATION DES DIVERSES ALLOCATIONS POUR LES CORPS D'ARTILLERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	ARTILLERIE DE CAMPAGNE. 14 BATTERIES.	ARTILLERIE DE SIÈGE, 3 BATAILLONS.	BATAILLON DU TRAIT D'ARTILLERIE.	COMPAGNIE D'OUVRIERS-MILITAIRES D'ARTILLERIE.	COMPAGNIE DE CANONNIERS SÉDENTAIRES	COMPAGNIE de PONTONNIERS.	TOTAUX PAR NATURE DE DÉPENSES.	Observations.
Traitement et solde	1,128,929 75	994,187 25	349,835 85	60,040 75	31,136 65	47,344 80	2,611,475 05	Voir les tableaux de développement et des détails sous les lettres A, B, C, D, E et F.
Masse de pain	151,821 75	151,274 25	51,300 75	8,541 »	3,832 50	7,665 »	374,435 25	
Masse des fourrages	1,552,089 50	89,461 50	863,845 50	1,368 75	»	1,898 »	2,508,663 25	
Masse d'habillement et d'entretien et 1 ^{re} mise de petit équipement	225,869 »	198,528 15	84,237 85	10,358 70	4,763 25	9,344 »	533,100 95	
Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux	98,002 50	»	56,721 »	»	»	»	154,723 50	
Masse du renouvel. du harnach. et de la bufflét.	12,797 75	1,582 80	7,075 »	62 40	28 »	56 »	21,601 95	
Masse de casernement des hommes	40,485 80	40,339 80	13,680 20	2,277 60	1,022 »	2,044 »	99,849 40	
Idem des chevaux	39,201 »	»	22,688 40	»	»	»	61,889 40	
Frais d'administration	15,000 »	15,600 »	5,250 »	110 »	160 »	220 »	36,340 »	
Masse de recrutement	5,000 »	»	4,000 »	»	»	»	9,000 »	
Frais de route.	600 »	1,050 »	100 »	»	»	»	1,750 »	
Moyens de transport.	1,200 »	750 »	400 »	»	»	»	2,350 »	
Totaux . . . fr.	3,270,997 05	1,492,773 75	1,459,134 55	82,759 20	40,942 40	68,571 80	6,415,178 75	

CHAPITRE II.—ART. VII.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE, ÉQUIPEMENT, D'UN BATAILLON
DE SAPEURS-MINEURS.

FORMATION.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adjudant sous-officier.	Tambour- major	Sous-offi- ciers.	Caporaux, tambours et soldats.	Chevaux d'officiers.	du traitement annuel.	de la solde journa- lière.		
Lieutenant-Colonel	1	2	»	»	»	»	730	6,300	»	6,300 »	
Major	1	2	»	»	»	»	730	5,500	»	5,500 »	
Capitaine-adjutant-major . . .	1	1	»	»	»	»	365	3,350	»	3,350 »	
Lieutenant-quartier-maitre . . .	1	»	»	»	»	»	»	1,900	»	1,900 »	
Officier d'habillement.	1	»	»	»	»	»	»	1,690	»	1,690 »	
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	»	365	2,100	»	2,100 »	
Médecin adjoint.	1	1	»	»	»	»	365	1,480	»	1,480 »	
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	»	»	»	»	»	»	4,200	»	25,200 »	
Capitaines de 2 ^e classe	6	»	»	»	»	»	»	2,950	»	17,700 »	
Lieutenants	12	»	»	»	»	»	»	2,100	»	25,200 »	
Sous-lieutenants	6	»	»	»	»	»	»	1,680	»	10,080 »	
	37							Total de la solde des Officiers . .		100,500 »	
								A déduire 1 1/2 p. cent pour mé- dicaments . . .		1,507 50	
								Reste . . .		98,992 50	
Adjudant-sous-officier.	1	»	365	»	»	»	»	»	2 32	840 80	
Porte-drapeau	1	»	365	»	»	»	»	»	2 32	840 80	
Caporal-tambour	1	»	»	»	»	365	»	»	1 16	423 40	
Maitres-ouvriers.	3	»	»	»	»	1,095	»	»	» 95	1,040 25	
Sergens-majors	6	»	»	»	2,190	»	»	»	1 00	4,161 »	
Sergens	36	»	»	»	13,140	»	»	»	1 00	22,206 60	
Fourriers	6	»	»	»	2,190	»	»	»	1 60	3,701 10	
Caporaux	48	»	»	»	»	17,520	»	»	» 95	16,644 »	
Vice-caporaux	36	»	»	»	»	13,140	»	»	» 74	9,723 60	
Tambours.	18	»	»	»	»	6,570	»	»	» 74	4,861 80	
Sapeurs-mineurs { 1 ^{re} classe.	100	»	»	»	»	36,500	»	»	» 74	27,010 »	
{ 2 ^e classe.	100	»	»	»	»	36,500	»	»	» 63	22,995 »	
{ 3 ^e classe.	400	»	»	»	»	146,000	»	»	» 63	91,980 »	
NB. En congé pour l'année entière.											
Sapeurs-mineurs { 1 ^{re} classe 50											
{ 2 ^e classe 50											
{ 3 ^e classe 200											
	300										
A REPORTER. . .	756	7	730	»	17,520	257,690	2,555	»	»	305,432 85	
					275,940						

REPORT du traitement et de la solde.	305,432 85	
A ajouter pour chevrons.	1,223 »	
		306,657 85

Masse pour le pain.

275,940 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes.	41,391 »
---	----------

Masse pour les fourrages.

2,555 journées de chevaux de selle, à 1 fr. 30 c.	3,321 50
---	----------

Masse d'habillement et d'entretien.

730 journées d'adjudant-sous-officier, à 50 centimes	365 »	
17,520 journées de sous-officiers, à 23 centimes.	4,029 60	
257,690 journées de caporaux et soldats, à 18 centimes.	46,384 20	
1 ^{re} mise de petit équipement pour 60 recrues, à 36 francs	2,160 »	
		52,938 80

Masse de renouvellement de la bufflèterie.

1,056 hommes à 1 franc par an	1,056 »
---	---------

Masse de casernement.

275,940 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes	11,037 60
Frais d'administration	5,200 »
Frais de route des officiers	1,100 »
Moyens de transport	1,297 25

TOTAL. . . . fr.	424,000
------------------	---------

CHAPITRE II. — ART. VIII.

RÉCAPITULATION DES ALLOCATIONS POUR LES CORPS D'INFANTERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	INFANTERIE DE LIGNE, 12 RÉGIMENS.	INFANTERIE LÉGÈRE, 3 RÉGIMENS.	COMPAGNIES SÉDENTAIRES (TROIS)	COMPAGNIES DE DISCIPLINE (DEUX).	TOTAUX PAR NATURE DE DÉPENSES.	Observations.
Traitement et solde	8,775,767 16	1,526,888 79	122,127 30	107,230 30	10,532,013 55	Voir les tableaux de développement et des détails sous les lettres G, H, I et J.
Masse pour le pain	1,157,634 »	208,926 »	26,444 25	22,119 »	1,415,123 25	
Masse pour les fourrages	302,220 »	49,603 50	»	912 50	352,736 »	
Masse d'habillem ^{en} t. et d'entretien et 1 ^{re} de petit entretien.	1,688,518 80	279,327 90	32,171 10	26,834 80	2,026,852 60	
Masse de renouvellement de bufléterie	54,588 »	8,472 »	483 »	404 »	63,947 »	
Masse de casernement des hommes	308,702 40	55,713 60	7,051 80	5,898 40	377,366 20	
Frais d'administration	216,000 »	37,200 »	480 »	1,060 »	254,740 »	
Frais de route	18,000 »	3,000 »	»	»	21,000 »	
Moyens de transport	24,000 »	3,000 »	»	»	27,000 »	
TOTAUX. fr.	12,545,430 36	2,172,131 79	188,737 45	164,459 »	15,070,778 60	

CHAPITRE II. — ART. IX.

RÉCAPITULATION DES DIVERSES ALLOCATIONS POUR LES CORPS DE CAVALERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	CHASSEURS A CHEVAL,	LANCIERS,	CUIRASSIERS,	GUIDES,	TOTAUX	<i>Observations.</i>
	2 RÉGIMENS.	2 RÉGIMENS.	1 RÉGIMENT A 8 ESCADRONS.	1 RÉGIMENT A 4 ESCADRONS.	PAR NATURE DE DÉPENSES.	
Traitement et solde.	1,330,170 50	1,324,170 50	703,569 20	412,788 35	3,770,698 55	Voir les tableaux de développement et des détails sous les lettres K, L, M et N.
Masse pour le pain.	151,876 50	151,876 50	77,526 "	44,785 50	426,064 50	
Masse de Fourrages.	1,311,518 "	1,311,518 "	775,260 "	425,387 50	3,824,183 50	
Masse d'habillement et d'entretien et première mise de petit équipement.	283,896 80	304,634 60	137,936 45	90,037 70	816,508 55	
Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux	89,133 "	89,133 "	45,041 "	25,586 50	248,893 50	
Masse de renouvellement du harnachement et de la bufléterie	42,400 80	43,233 "	20,736 60	16,287 60	122,658 "	
Masse de casernement des hommes.	40,500 40	40,500 40	20,673 60	11,942 80	113,617 20	
Id. id. des chevaux.	35,653 20	35,653 20	18,016 40	10,234 60	99,557 40	
Frais d'administration.	17,000 "	17,000 "	9,000 "	7,600 "	50,600 "	
Masse de recrutement.	8,000 "	8,000 "	4,000 "	2,500 "	22,500 "	
Frais de route	1,000 "	1,000 "	500 "	200 "	2,700 "	
Moyens de transport.	3,200 "	2,000 "	1,000 "	100 "	6,300 "	
TOTAL. fr.	3,314,349 20	3,328,719 20	1,813,259 25	1,047,930 55	9,504,278 20	

CHAPITRE II. — ART. X.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE ET AUTRES ALLOCATIONS DU CORPS DE LA
GENDARMERIE.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	DE SOUS- OFFICIERS et GENDARMES.	de CHEVAUX.	du traitement annuel.	de la solde jour- nalière.	
Colonel	1	4	»	1,460	9,500	»	9,500 »
Majors	3	9	»	3,285	6,300	»	18,900 »
Capitaine-adjutant-major	1	2	»	730	5,050	»	5,050 »
Capitaines	9	18	»	6,570	5,050	»	45,450 »
Lieutenants	9	18	»	6,570	2,950	»	26,550 »
Sous-lieutenants	19	38	»	13,870	2,500	»	47,500 »
	42				TOTAL de la solde des of- ficiers		152,950 »
					A déduire 1 1/2 pour cent . .		2,294 25
					Reste . . .		150,655 75
Adjutans-sous-officiers	4	4	1,460	1,460	»	3 70	5,488 60
Maréchaux-des-logis-chefs	9	9	3,285	3,285	»	3 28	10,774 80
Maréchaux-des-logis à cheval	53	53	19,345	19,345	»	3 »	58,035 »
Brigadiers à cheval	121	121	44,165	44,165	»	2 70	110,245 50
Gendarmes à cheval	748	748	273,020	273,020	»	2 07	565,151 40
Maréchaux-des-logis à pied	11	»	4,015	»	»	2 03	8,150 45
Brigadiers à pied	26	»	9,490	»	»	1 73	16,417 70
Gendarmes à pied	184	»	67,160	»	»	1 43	96,038 80
1,024 chevaux, donnant 373,760 journées de fourrag., à fr. 1-05 c.	»	»	»	»	»	» »	392,448 »
	1,156	1,024	421,940	373,760	»	» »	1,422,406 »
<i>Indemnités et frais divers.</i>							
Frais d'administration							8,070 »
Frais d'impression							3,800 »
Frais de tournées							17,220 »
Indemnité de découchers							72,000 »
TOTAL fr.							1,523,496 »

CHAPITRE III.

FRAIS DIVERS ET INDEMNITÉS.

		MONTANT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR GRADE.	TOTAL PAR SERVICE.		TOTAL PAR ARTICLE.	
ARTICLE PREMIER. — <i>Indemnité de frais de bureau.</i>							
SERVICE SÉDENTAIRE.							
Artillerie. . .	1 Inspecteur-général.	3,150	3,150	9,500			
	3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810				
	2 Directeurs d'arsenaux	1,270	2,540				
Génie. . . .	1 Inspecteur-général	3,150	3,150	6,980			
	3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810				
	9 Commandans de province	900	8,100				
État-mor de pro- vince et de place.	9 Commandant de place de deuxième classe dont	5 à. 510 4 à. 1,270	2,550 5,080	26,130	68,900		
	18 Commandans de 3 ^e classe	390	7,020				
	5 Majors faisant fonctions de commandans.	260	1,300				
	8 Majors commandans temporaires . . .	200	2,080				
	3 Intendans dans les divisions d'administ.	3,800	11,400				
	5 Sous-intendans dans les provinces et près de la gendarmerie	2,500	12,500			23,900	
	Service de santé. 1 Inspecteur-général.	2,500	2,500			2,500	
SERVICE DE L'ARMÉE.							
État-major-gén.	Au chef d'état-major-général	3,000	3,000	29,400			
	5 Chefs d'état-major des divisions . . .	1,800	9,000				
	1 Commandant en chef de l'artillerie . .	2,400	2,400				
	4 Commandans d'artillerie des divisions .	600	2,400				
	1 Commandant en chef du génie. . . .	2,400	2,400				
	4 Commandans du génie près des divisions.	600	2,400				
	12 Généraux de brigade	600	7,200		44,400		
1 Vaguemestre-général.	600	600					
Intendance . .	1 Intendant en chef	6,000	6,000	15,000			
	5 Intendans près des divisions	1,800	9,000				
ART. II. — <i>Frais de police.</i>							
Cette dépense est évaluée par approximation.						20,000	
ART. III. — <i>Frais de route et de séjour.</i>							
Cette dépense est évaluée par approximation						75,000	
ART. IV. — <i>Transports généraux.</i>							
Cette dépense est évaluée par approximation.						100,000	
ART. V. — <i>Chauffage et éclairage des corps-de-gardes.</i>							
Cette dépense est évaluée par approximation						150,000	
TOTAL. fr.						458,390	

CHAPITRE IV.

SERVICE DE SANTÉ.

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.		TRAITEMENT PAR AN.	MONTANT PAR AN ET PAR ARTICLE.
ARTICLE PREMIER. — Administration centrale.			
1	Inspecteur général.	7,600	25,250
1	Médecin en chef.	5,050	
1	Médecin de garnison.	3,350	
1	Pharmacien de 1 ^{re} classe.	3,350	
2	Id. de 2 ^{me} classe.	4,200	
1	Id. de 3 ^{me} classe.	1,270	
1	Élève de 2 ^{me} classe.	430	
ART. 2 — Pharmacie centrale.			
	Location du local.	3,150	100,150
	Lingeries et menues dépenses.	6,000	
	Achat de médicamens et instrumens de chirurgie.	100,000	
ART. 3. — Hôpitaux sédentaires (personnel).			
SERVICE DE SANTÉ.	4 Médecins principaux.	18,600	122,080
	7 Id. de garnison.	23,450	
	3 Id. de bataillon.	6,300	
	21 Id. adjoints.	31,080	
	2 Pharmaciens de 1 ^{re} classe.	6,700	
	4 Id. de 2 ^{me} classe.	8,400	
	12 Id. de 3 ^{me} classe.	15,240	
	7 Id. de 3 ^{me} classe chargés d'un service.	10,360	
	3 Élèves de 1 ^{re} classe.	1,280	
	3 Id. de 2 ^{me} classe.	660	
SERVICE ADMINISTRATIF	7 Directeurs de 1 ^{re} classe.	13,720	113,458 35
	5 Id. de 2 ^{me} classe.	7,400	
	7 Adjoints de 1 ^{re} classe.	8,890	
	5 Id. de 2 ^{me} classe.	5,300	
	12 Écrivains.	9,240	
	49 Employés de 1 ^{re} classe à 1 fr. 20 c. par jour.	22,535 10	
	25 Id. de 1 ^{re} classe à 1 fr. 05 c. par jour.	9,581 25	
	00 Infirmiers à 84 centimes par jour.	27,594	
40 Id. à 63 centimes par jour.	9,108		
ART. 4. — Matériel des Hôpitaux.			
	Supplément de solde pour traitement des militaires dont la solde n'excède pas 52 centimes; indemnité pour traitement des militaires dans les hôpitaux civils, etc.	140,000	200,000
	Achat et renouvellement d'objets mobiliers.	30,000	
	Loyers de bâtimens et menues réparations.	30,000	
TOTAL.		fr.	589,938 35

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

ARTICLE PREMIER. — ÉCOLE MILITAIRE.			
Traitement des officiers.			
1 Colonel commandant l'École.	8,400	»	22,950 »
1 Major commandant en second	5,500	»	
1 Capitaine d'artillerie.	4,200	»	
1 Lieutenant d'infanterie	1,900	»	
1 Lieutenant de cavalerie	2,950	»	
Traitement des professeurs.			
4 Professeurs au taux moyen de.	3,000	»	12,000 »
Élèves.			
50 Élèves avec solde et masse de sergent d'artillerie	37,960	»	37,960 » 100,000 »
Frais divers.			
Chauffage et éclairage	1,000	»	9,000 »
Achat des livres et instrumens.	8,000	»	
Frais extraordinaires.			
Pour l'établissement final de l'école dans une des places du royaume	18,090	»	18,090 »
ART. 2. — HARAS.			
Traitement.			
1 Lieutenant-colonel directeur.	7,100	»	13,763 35
1 Écuyer	900	»	
1 Portier	383	25	
1 Maréchal ferrant	540	20	
3 Palfreniers de 1 ^{re} classe.	1,620	60	
7 Id. de 2 ^{me} classe	3,219	30	
Frais divers.			
Fourrages pour 19 étalons, jumens et chevaux d'offi- ciers à fr. 1 25 c. par ration pour 6,935 rations	8,668	75	26,000 »
4,015 journées d'habillement à 10 c.	401	50	
Indemnité d'écurie, de logement et de séjour	1,000	»	
Frais de route et de tournée.	640	»	
Dépenses diverses, traitement des chevaux malades	1,826	40	
TOTAL. fr.			126,000 »

CHAPITRE VI.—ART. I^{er}.

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

<i>Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places , achats d'effets, d'outils et d'approvisionnement , confection de munitions , paiement des portiers d'arsenaux et des conduc- teurs temporaires.</i>		
Dans la 1 ^{re} direction	30,000 »	100,000 »
» 2 ^e id.	25,000 »	
» 3 ^e id.	45,000 »	
Achat de poudre de guerre	» »	200,000 »
<i>Fabrication d'armes portatives.</i>		
15,000 fusils , à raison de 30 francs , prix moyen	450,000 »	710,000 »
3,000 fusils , système à la Robert , à fr. 33 80 c.	101,400 »	
Montage de 2,000 fusils avec pièces anglaises à fr. 10 l'un.	20,000 »	
200 Mousquetons de gendarm. avec baïonnettes à fr. 29 50	5,900 »	
400 Pistolets de gendarmerie 19 00	7,600 »	
1,200 Mousquetons de cavalerie légère. 22 00	26,400 »	
2,400 Pistolets id. 19 00	45,600 »	
1,000 Pistolets de grosse cavalerie 19 00	19,000 »	
300 Sabres de id. 23 00	6,900 »	
1,000 Sabres de cavalerie légère 22 00	22,000 »	
1,040 briquets. 5 00	5,200 »	
<i>Travaux de la fonderie de Liège , en bouches à feu , projectiles , ateliers d'armes en fonte , etc.</i>		
Traitement des employés et salaire des ouvriers.	54,000 »	150,000 »
Achat de fonte.	52,500 »	
» de fer forgé	15,000 »	
» de bois de construction.	5,000 »	
» de charbon.	15,000 »	
Menus achats	3,000 »	200,000 »
Dépenses imprévues.	5,500 »	
<i>Constructions à l'arsenal d'Anvers.</i>		
90 caissons à munitions , au prix moyen de fr. 1,800 l'un	162,000 »	200,000 »
19 chariots de batterie à raison de fr. 2,000	38,000 »	
TOTAL. . 109 voitures.		
Entretien des batteries de campagne	» »	50,000 »
TOTAL. fr.		1,410,000 »

CHAPITRE VI. — ART. II.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			TOTAUX.
	ENTRETIEN ORDINAIRE.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS		
		Des bâtimens.	Des fortifications	
Gand	12,500 »	6,050 »	20,000 »	38,550 »
Ypres	10,000 »	»	30,000 »	40,000 »
Menin	8,500 »	»	»	8,500 »
Audenarde	4,700 »	»	»	4,700 »
Ostende	20,000 »	»	»	20,000 »
Termonde	15,200 »	32,752 20	55,780 53	103,732 73
Nieuport	13,663 40	»	»	13,663 40
Tournay	13,645 50	»	»	13,645 50
Charleroy.	19,148 15	15,850 »	»	34,998 15
Namur.	18,867 72	7,200 »	10,000 »	36,067 72
Mons	9,000 »	»	»	9,000 »
Ath.	6,000 »	25,700 »	»	31,700 »
Dinant.	2,500 »	»	»	2,500 »
Philippeville.	4,900 »	3,100 »	»	8,000 »
Mariembourg.	2,600 »	»	»	2,600 »
Bouillon	5,800 »	7,000 »	»	12,800 »
Arlon	1,500 »	»	»	1,500 »
Malines	600 »	»	»	600 »
Liège	22,552 91	6,800 »	26,700 »	56,052 91
Huy	3,800 »	17,300 »	4,100 »	25,200 »
Venlo	11,243 39	»	»	11,243 39
Bruxelles.	5,500 »	»	»	5,500 »
Louvain	2,600 »	»	»	2,600 »
Vilvorde	1,400 »	»	»	1,400 »
Lierre.	6,500 »	6,000 »	57,570 »	70,070 »
Hasselt	4,600 »	2,500 »	»	7,100 »
Anvers (la place).	31,000 »	»	10,000 »	41,000 »
Id. (la citadelle)	5,000 »	9,000 »	35,000 »	49,000 »
Forts de Burcht et Austruweel	»	2,850 »	12,500 »	15,350 »
Fort St ^e -Marie	1,000 »	4,000 »	»	5,000 »
Fort St-Philippe	200 »	»	»	200 »
Fort La Croix	»	4,400 »	35,680 »	40,080 »
Totaux par nature d'ouvrage. . . fr.	264,521 16	150,502 20	297,330 53	
A REPORTER. . . . fr.				712,353 89

	REPORT. . . . fr.	712,353 89
Pour frais de surveillance des travaux		12,436 »
Pour expropriation de terrains et dégâts causés.		7,900 »
Pour loyers de bâtimens pour le service militaire		5,456 64
Pour frais de bureau des commandans du génie dans les places et levers de plans.		22,940 »
Pour frais divers		28,913 47
TOTAL pour le service ordinaire.		790,000 »
<i>Travaux et dépenses extraordinaires.</i>		
1° Réparation et renouvellement à faire à l'hôpital de Marvis à Tournay dont l'État devient propriétaire		24,000 »
2° Construction de bâtimens à la citadelle d'Anvers.		150,000 »
3° Construction d'une demi-lune sur le front 1-2 de la citadelle d'Anvers . . .		228,000 »
4° Travaux exécutés sous l'ancien Gouvernement à Anvers, et Ostende, dont le paiement a été ajourné au Budget de 1834		108,000 »
5° <i>Travaux de campagne et dépenses imprévues</i>		200,000 »
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		1,500,000 »

CHAPITRE VII.

TRAITEMENS DE DISPONIBILITÉ, NON-ACTIVITÉ ET PENSIONS.

GRADES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL par GRADES.	TOTAL par CATÉGORIE.	Nombre de jour- nées donnant droit à l'indem- nité représenta- tive des fourra- ges.
<i>Officiers en disponibilité.</i>					
Général de division	1	10,000 »	10,000 »	65,230 »	»
Id. id.	1	10,500 »	10,500 »		1,460 »
Généraux de brigade	5	7,400 »	37,000 »		3,650 »
Id. id.	1	7,730 »	7,730 »		»
<i>Officiers en non-activité.</i>					
Général de division	1	6,300 »	6,300 »	303,620 »	1,460 »
Généraux de brigade	3	5,250 »	15,750 »		
Colonels	9	4,200 »	37,800 »		
Lieutenans-colonels.	6	3,150 »	18,900 »		
Majors	18	2,300 »	41,400 »		
Capitaines.	67	1,690 »	113,230 »		
Lieutenans	25	950 »	23,750 »		
Sous-lieutenans	26	740 »	19,240 »		
Capitaines de corps francs	4	1,160 »	4,640 »		
Lieutenans id.	7	870 »	6,090 »		
Sous-lieutenans id.	4	740 »	2,960 »		
Intendant de 2 ^{me} classe	1	3,150 »	3,150 »		
Id. de 3 ^{me} classe	2	2,300 »	4,600 »		
Médecins de garnison	3	1,690 »	5,070 »		
Artiste vétérinaire de 1 ^{re} classe . .	1	740 »	740 »		
Pensions accordées et à accorder en 1834 à des sous-officiers et soldats .	»	» »	» »	221,150 »	
TOTAL fr.				590,000 »	6,570 »

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENS DIVERS.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR GRADE.	TOTAL PAR SERVICE.
ARTICLE PREMIER.			
<i>Traitemens des aumôniers et des desservans dans les garnisons.</i>			
2 aumôniers	3,150	6,300	12,620
6 desservans dans les garnisons	320	1,920	
20 Id. Id.	220	4,400	
ART. 2.			
<i>Traitemens d'employés temporaires.</i>			
1 inspecteur-général des postes	6,300	6,300	24,850
1 sous-inspecteur	2,500	2,500	
1 agent-comptable des subsistances	3,000	3,000	
1 garde-magasin de 2 ^e classe	2,500	2,500	
1 conservateur d'approvisionnemens.	2,100	2,100	
5 Id. Id.	1,690	8,450	
ART. 3.			
<i>Traitemens de chevaliers et secours sur les fonds dits de Waterloo.</i>			
Traitement de chevalier à 64 militaires		13,453 90	37,101 42
Secours sur le fonds de Waterloo à 269 militaires.		23,647 52	
TOTAL. fr.			74,571 42

CHAPITRE IX.

FOURRAGES EN NATURE ET INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	NOMBRE DE JOURNÉES	
	Donnant droit à l'indemnité représentative.	Donnant droit aux fourrages en nature.
État-major-général.	20,440	129,210
État-major des places.	7,300	»
Intendance	2,920	13,505
État-major d'artillerie	8,030	12,045
État-major du génie	9,125	23,725
Officiers en disponibilité	6,570	»
Officiers de sapeurs-mineurs faisant fonction d'officiers de génie dans les places	1,825	»
Officiers de différentes armes employés à l'armée active comme officiers de génie, waguemestres, membres de conseils de guerre, etc.	»	28,105
TOTAUX. . . . fr.	56,210	206,590

56,210 journées à l'indemnité représentative à fr. 1 25 c.	fr.	70,262 50
206,590 Id. fourrages en nature	1 30	- 268,567 00
TOTAL.	fr.	338,829 50

PIÈCES A L'APPUI.



30

TABLEAU A.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE TREIZE BATTERIES, DONT DEUX A CHEVAL, ET D'UNE COMPAGNIE DE DÉPÔT.

FORMATION.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉE DE							MONTANT		TOTAL.	
	Hommes	CHEVAUX		Adjutant-sous-officier	Trompette major	Sous-officiers et trompettes.	Canoniers-conducteurs de pièces.	Canoniers	CHEVAUX		Du traitement annuel	De la solde journalière		
		De selle.	De troupe						D'officiers	DE TROUPE De selle De trait				
Colonel.	1	4	"	"	"	"	1	"	1,460	"	"	4,800	"	4,800
Lieutenant-colonel.	1	4	"	"	"	"	"	"	1 460	"	"	6,300	"	6,300
Majors.	3	9	"	"	"	"	"	"	3,285	"	"	5,500	"	16,500
Capitaine-instructeur	1	2	"	"	"	"	"	"	730	"	"	3,350	"	3,350
Capitaine-adjut.-major	1	2	"	"	"	"	"	"	730	"	"	3,350	"	3,350
Capitaine quatri.-maître.	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	2,950	"	2,950
Lieut.-officier-payeur	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	1 960	"	1,900
Officier d'habillement	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	1,690	"	1,690
Médecin de régiment.	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	2,500	"	2,500
— de bataillon	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	2 100	"	2,100
— adjoints	13	13	"	"	"	"	"	"	4,745	"	"	1,480	"	19,240
Vétérinaire de 1 ^{re} classe.	1	1	"	"	"	"	"	"	365	"	"	2,100	"	2,100
Capitaines de 1 ^{re} classe.	14	41	"	"	"	"	"	"	14,965	"	"	4 200	"	58,800
— de 2 ^{me} classe.	14	41	"	"	"	"	"	"	14,965	"	"	3,350	"	46,900
Lieutenants.	28	56	"	"	"	"	"	"	20,440	"	"	2,500	"	70,000
Sous-Lieutenants.	28	56	"	"	"	"	"	"	20,440	"	"	2,100	"	58,800
	110	234	"											
												TOTAL		304,880
												A déduire 1 1/2 p 100		4,573 20
												RESIDU.		300,306 80
Vétérinaires de 2 ^e classe.	13	13	"	"	"	"	"	"	4,745	"	1,480	"	"	19,240
Adjudant-sous-officier.	1	1	"	365	"	"	"	"	365	"	"	2 32	"	846 80
Sergent-major-artificier.	1	"	"	"	365	"	"	"	"	"	"	2 11	"	770 16
Trompette-major	1	1	"	365	"	"	"	"	365	"	"	1 79	"	653 35
Maîtres-ouvriers	4	"	"	"	"	"	1,460	"	"	"	"	"	74	1,080 40
Sergens-majors	14	13	"	"	5 110	"	"	"	4,745	"	"	2 11	"	10,782 10
Ajudans de batterie.	13	13	"	"	4,745	"	"	"	4,745	"	"	2 11	"	10,011 05
Sergens.	123	116	"	"	44,895	"	"	"	42,340	"	"	1 69	"	75,872 55
Fourriers	14	13	"	"	5,110	"	"	"	4,745	"	"	1 60	"	8,635 90
Caporaux	110	37	"	"	"	13,505	26,645	"	13,505	"	"	"	93	38,142 50
Trompettes	41	39	"	"	14,965	"	"	"	14,235	"	"	1 26	"	18,855 90
Charrons	13	"	"	"	"	"	4,745	"	"	"	"	"	84	3,985 80
Forgerons	13	"	"	"	"	"	4,745	"	"	"	"	"	84	3,985 80
Selliers	14	"	"	"	"	"	5,110	"	"	"	"	"	74	3,781 40
Charpentiers	13	"	"	"	"	"	4,745	"	"	"	"	"	84	3,985 80
Maréchaux ferrans	27	4	"	"	"	1,460	8,395	"	1,460	"	"	"	74	7,202 70
Canoniers de 1 ^{re} classe.	343	"	"	"	"	20,440	104,755	"	"	"	"	"	74	92,644 30
— de 2 ^{me} classe.	715	147	"	"	"	49,640	211,335	"	53,655	"	"	"	63	164,414 25
Conducteurs	1,313	2,288	"	"	"	479,245	"	"	"	835,120	"	"	74	354,641 30
A REPORTER.	2,896	631	2,288	365	365	75,190	564,290	371,935	85,410	144,905	835,120	"	"	1,119,929 75
						1,012,145				980,025	Pour chev.			9,000
									1,065,435					1,128,929 75

	REPORT.	1,128,929 75
<i>Masse pour le pain.</i>		
1,012,145 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes		151,821 75
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
230,315 rations pour chevaux de selle à fr. 1-30	299,409 50	
835,120 id. pour chevaux de trait à fr. 1-50	1,252,680 00	
		1,552,089 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
365 journées d'adjudant-sous-officier à 50 centimes	182 50	
365 id. de trompette-major à 40 centimes.	146 00	
75,190 id. de sous-officiers et trompettes à 25 c ^{mes}	18,797 50	
864,290 id. de caporaux montés et conducteurs à 23 c ^{mes}	129,786 70	
371,935 id. de caporaux non montés et canonniers à 18 centimes	66,948 30	
Première mise de petit équipement pour 278 hommes à 36 fr.	10,008 00	
		225,869 00
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
980,025 journées de chevaux de troupe à 10 centimes		98,002 50
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie.</i>		
2,773 hommes à 50 centimes par an.	1,386 50	
2,685 chevaux à fr. 4 25 centimes par an	11,411 25	
		12,797 75
<i>Masse de casernement.</i>		
1,012,145 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes.	40,485 80	
980,025 id. de chevaux à 4 centimes	39,201 00	
		79,686 80
Frais d'administration.		15,000 00
Masse de recrutement, primes d'engagement et de réengagement pour 100 hommes à 50 fr.		5,000 00
Frais de route des officiers		600 00
Moyens de transport		1,200 00
TOTAL. . . fr.		3,270,997 05

TABLEAU *B.*

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN BATAILLON
D'ARTILLERIE DE SIÈGE, DE SIX COMPAGNIES.

FORMATION.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.	
	Hommes.	Chevaux.	Adjudant sous-officier.	Trompette- major.	Sous-officiers et trompettes.	Caporaux, et canonniers.	Chevaux.	du traitement annuel.	de la solde journalière.			
Lieutenant-Colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	6,300	"	6,300	"	
Major	1	3	"	"	"	"	1,005	5,500	"	5,500	"	
Lieutenant-quartier-maître	1	"	"	"	"	"	"	1,000	"	1,000	"	
Officier d'habillement.	1	"	"	"	"	"	"	1,000	"	1,000	"	
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	2,100	"	2,100	"	
Médecin adjoint.	1	1	"	"	"	"	365	1,480	"	1,480	"	
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	18	"	"	"	"	6,570	4,200	"	25,200	"	
Lieutenants	6	12	"	"	"	"	4,380	2,500	"	15,000	"	
Sous-lieutenants	12	24	"	"	"	"	8,760	2,100	"	25,200	"	
	30	63										
									TOTAL . . .		84,370	"
									A déduire 1 1/2 pour cent . . .		1,285	55
									Reste . . .		83,104	45
Adjudant-sous-officier.	1	"	365	"	"	"	"	"	2 32		846	40
Trompette-major	1	"	"	365	"	"	"	"	1 79		653	35
Sergent-major artificier	1	"	"	"	365	"	"	"	2 11		770	15
Adjudans de batterie.	2	"	"	"	730	"	"	"	2 11		1,540	30
Maîtres-ouvriers.	2	"	"	"	"	730	"	"	"	63	459	90
Sergens-majors	6	"	"	"	2,190	"	"	"	2 11		4,620	90
Sergens	36	"	"	"	13,140	"	"	"	1 69		22,206	60
Fourriers	6	"	"	"	2,190	"	"	"	1 69		3,701	10
Caporaux	36	"	"	"	"	13,140	"	"	"	95	12,483	"
Trompettes	12	"	"	"	4,380	"	"	"	1 26		5,518	80
Charrons	6	"	"	"	"	2,190	"	"	"	84	1,839	60
Forgerons.	6	"	"	"	"	2,190	"	"	"	84	1,839	60
Charpentiers.	6	"	"	"	"	2,190	"	"	"	84	1,839	60
Canonniers de 1 ^{re} classe.	80	"	"	"	"	29,200	"	"	"	74	21,608	"
Id. de 2 ^e classe.	720	"	"	"	"	262,800	"	"	"	63	165,564	"
NB. En congé pour l'année entière.												
Canonniers de 1 ^{re} classe.	40											
Id. de 2 ^e classe	300											
TOTAL.	400											
A REPORTER.	952	63	305	305	22,895	312,440	22,995	"	"		328,595	75
			336,165									

REPORT du traitement et de la solde.	328,595 75	
A ajouter pour chevrons.	2,800 00	331,395 75
<i>Masse pour le pain.</i>		
336,165 journées de sous-officiers et soldats à 15 c ^{mes}		50,424 75
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
1,460 journées à l'indemnité représentative à fr. 1-25.	1,825 00	
21,535 id. en nature fr. 1-30	27,995 50	29,820 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
365 journées d'adjudant sous-officier à 50 c ^{mes}	182 00	
365 id. de trompette-major à 40 c ^{mes}	146 00	
22,995 id. de sous-officiers et trompettes à 23 c ^{mes}	5,288 85	
312,440 id. de caporaux et canonniers à 18 c ^{mes}	56,239 20	
Première mise pour 120 hommes à 36 fr.	4,320 00	66,176 05
<i>Masse de renouvellement de la bufflèterie.</i>		
1,319 hommes à 40 c ^{mes} par an.		527 60
<i>Masse de casernement.</i>		
336,165 journées de sous-officiers et soldats à 4 c ^{mes}		13,446 60
Frais d'administration		5,200 00
Frais de route des officiers		350 00
Moyens de transport		250 00
TOTAL . . . fr.		497,591 25
PARTANT POUR TROIS BATAILLONS fr.		1,492,773 75

TABLEAU C.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DU BATAILLON
DU TRAIN D'ARTILLERIE.

FORMATION.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE							MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	CHEVAUX		Adjudant-sous-officier.	Trompette-major.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et soldats.	CHEVAUX			Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
		De selle.	De trait.					D'officiers.	De selle.	De trait.			
Major-commandant . . .	1	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	5,500	»	5,500
Lieutenant-adjut.-major .	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	3,150	»	3,150
Lieutenant-quart-maitre .	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,900	»	1,900
Officier d'habillement . .	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,690	»	1,690
Médecin adjoint	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,480	»	1,480
Artiste vétérinaire de 1 ^{re} cl.	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	2,100	»	2,100
Capitaines de 1 ^{re} classe .	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	4,650	»	9,300
Id. de 2 ^{me} classe .	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	3,800	»	7,600
Lieutenants	4	8	»	»	»	»	»	2,920	»	»	2,950	»	11,800
Sous-lieutenants	8	16	»	»	»	»	»	5,840	»	»	2,500	»	20,000
	22	45									TOTAL . .		64,620
											Ad déduire 1 1/2 p. 100		1,067 80
											RESTE . . .		63,452 20
Vétérinaires de 2 ^{me} classe.	4	4	»	»	»	»	»	»	1,460	»	1,480	»	5,920
Adjudant-sous-officier . .	1	1	»	365	»	»	»	»	365	»	»	2 32	846 80
Trompette-major	1	1	»	»	365	»	»	»	365	»	»	1 79	653 35
Maitres-ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	» 74	810 30
Maréchaux-de-logis chefs .	4	4	»	»	»	1,400	»	»	1,460	»	»	2 21	3,226 60
Maréchaux-de-logis . . .	41	41	»	»	»	14,905	»	»	14,965	»	»	1 79	26,787 35
Fourriers	4	4	»	»	»	1,400	»	»	1,460	»	»	1 79	2,613 40
Brigadiers	43	43	»	»	»	»	15,695	»	15,695	»	»	» 95	14,910 25
Trompettes	8	8	»	»	»	2,920	»	»	2,920	»	»	1 37	4,000 40
Maréchaux-ferrans	8	8	»	»	»	»	2,920	»	2,920	»	»	» 74	2,160 80
Selliers et bourreliers . .	8	»	»	»	»	»	2,920	»	»	»	»	» 84	2,452 80
Soldats	816	»	1,440	»	»	»	297,840	»	»	525,600	»	» 74	220,401 60
A REPORTER	963	159	1,440	365	365	20,805	320,470	16,425	41,610	525,600	»	»	348,235 85
						342,005				567,210			
										583,635			

Report du traitement et de la solde.	348,235 85	
A ajouter pour chevrons.	1,600 »	
		349,835 85
<i>Masse pour le pain.</i>		
342,005 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes.		51,300 75
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
58,035 journées de chevaux de selle, à 1 fr. 30 centimes	75,415 50	
825,600 journées de chevaux de trait, à 1 fr. 50 centimes	788,400 »	
		863,815 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
365 journées d'adjudant-sous-officier, à 50 centimes	182 50	
365 journées de trompette-major à 40 centimes	146 »	
20,805 journées de sous-officiers et trompettes à 25 centes.	5,201 25	
320,470 journées de brigadiers et soldats, à 23 centimes.	73,708 10	
1 ^{re} mise de petit équipement pour 100 hommes, à 50 fr.	5,000 »	
		84,237 85
<i>Masse d'entretien du arnachement, trait et ferrage des chevaux.</i>		
567,210 journées de chevaux de troupe à 10 centimes		56,721 »
<i>Massé de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie.</i>		
941 hommes à 50 centimes par an.	470 50	
1,554 chevaux à 4 fr. 25 centimes par an.	6,604 50	
		7,075 »
<i>Masse de casernement.</i>		
342,005 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes	13,680 20	
567,210 journées de chevaux de troupe à 4 centimes	22,688 40	
		36,368 60
Frais d'administration.		5,250 »
Masse de recrutement, primes d'engagement ou de réengagement p. 100 hom.		4,000 »
Frais de route des officiers		100 »
Moyens de transport		400 »
TOTAL. . . . fr.		1,459,134 55

TABLEAU D.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LA COMPAGNIE
D'OUVRIERS-MILITAIRES D'ARTILLERIE.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers	De caporaux et soldats.	De chevaux.	Du traitement annuel	De la solde journalière.	
Capitaine de 2 ^{me} classe.	1	1	»	»	305	2,050	»	2,050 »
Lieutenans	2	2	»	»	730	2,100	»	4,200 »
	3	3				TOTAL . . .		7,150 »
						A déduire 1 1/2 %		107 25
						RESIDU . . .		7,042 75
Sergent-major	1	»	305	»	»	»	2 53	923 45
Sergens	4	»	1,460	»	»	»	2 11	3,080 60
Fourrier	1	»	365	»	»	»	2 11	770 15
Caporaux	7	»	»	2,555	»	»	1 26	3,219 30
Tambours	2	»	»	730	»	»	» 84	618 20
de 1 ^{re} classe.	38	»	»	13,870	»	»	1 05	14,563 50
de 2 ^e classe	55	»	»	20,075	»	»	» 84	16,863 »
de 3 ^e classe.	48	»	»	17,520	»	»	» 74	12,964 80
	159	3	2,190	54,750	1,095	»	»	60,040 75
			56,940					
<i>Masse pour le pain.</i>								
56,940 journées à 15 centimes								8,541 »
<i>Masse pour les fourrages.</i>								
1,095 journées à l'indemnité représentative, à 1 fr. 25 centimes								1,368 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>								
2,190 journées de sous-officiers, à 23 centimes						503 70		
54,750 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes.						9,855 »		
								10,368 70
<i>Masse de renouvellement de bufléterie.</i>								
158 Hommes à 40 centimes par an								62 40
<i>Masse de casernement.</i>								
56,940 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes								2,277 60
Frais d'administration								110 »
TOTAL. . . . fr.								82,759 20

TABLEAU E.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LA COMPAGNIE DE CANONNIERS SÉDENTAIRES.

FORMATION.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Capitaine de 1 ^{re} classe.	1	»	»	5,050	»	5,050 »
Lieutenant.	1	»	»	2,100	»	2,100 »
Sous-lieutenant	1	»	»	1,600	»	1,600 »
	3	»		TOTAL.		8,840 »
				A déduire 1 1/2 0/0.		132 60
				RESTE.		8,707 40
Sergent-major	1	365	»	»	1 90	693 50
Sergens	7	2,555	»	»	1 58	4,036 90
Fourriers	1	365	»	»	1 58	576 70
Capotiaux	7	»	2,555	»	» 95	2,427 25
Tambour	1	»	365	»	» 74	270 10
Charpentier	1	»	365	»	» 84	306 60
Charron	1	»	365	»	» 84	306 60
Forgeron	1	»	365	»	» 84	306 60
Canonniers	50	»	18,250	»	» 74	13,505 »
	73	3,285	22,265	»	»	31,136 65
		25,550				
<i>Masse pour le pain.</i>						
25,550 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes.						3,832 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>						
3,285 journées de sous-officiers, à 23 centimes				755	55	
22,265 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes				4,007	70	
						4 763 25
<i>Masse de renouvellement de bufléterie.</i>						
70 hommes à 40 centimes par an						28 »
<i>Masse de casernement.</i>						
25,550 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes.						1,022 »
Frais d'administration						160 »
				TOTAL. . . . fr.		40,942 40

TABLEAU F.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LA COMPAGNIE DE PONTONNIERS.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	De chevaux.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	730	5,050	»	5,050 »
Lieutenans	1	1	»	»	365	2,500	»	2,500 »
Sous-lieutenans	1	1	»	»	365	2,100	»	2,100 »
	3	4				TOTAL . . .		9,650 »
						A dédui. 1 1/2 %		144 75
						RESTE . . .		9,505 25
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 11	770 15
Sergens	6	»	2,190	»	»	»	1 69	3,701 10
Fourrier	1	»	365	»	»	»	1 69	616 85
Caporaux	8	»	»	2,020	»	»	» 85	2,774 »
Trompettes	3	»	»	730	»	»	1 26	919 80
Pontonniers de 1 ^{re} classe	25	»	»	9,125	»	»	» 74	6,752 50
Id. de 2 ^e classe	97	»	»	35,405	»	»	» 63	22,305 15
	143	4	2,920	48,180	1,460	»	»	47,344 80
			51,100					
Masse pour le pain.								
51,100 journées de sous-officiers et soldats à 15 centimes								7,665 »
Masse pour les fourrages.								
1,460 journées de chevaux à 1 fr. 30 centimes								1,898 »
Masse d'habillement et d'entretien.								
2,920 journées de sous-officiers, à 23 centimes						671	00	
48,180 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes.						8,672	40	
								9,344 »
Masse de renouvellement de bufflétterie.								
140 Hommes à 40 centimes par an								56 »
Masse de casernement.								
51,100 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes								2,044 »
Frais d'administration								220 »
						TOTAL fr.		68,571 80

TABLEAU G.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT
D'INFANTERIE DE LIGNE.

FORMATION.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	CHEVAUX		Adjudans-sous-officiers et tamb.-majo.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux tambours et soldats	CHEVAUX		Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Colonel	1	3	»	»	»	»	»	1,095	»	7,400	»	7,400 »
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	730	»	5,000	»	5,000 »
Majors	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	5,030	»	25,250 »
Capitaine-adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	365	»	2,950	»	2,950 »
Lieutenant-adjudant-major	5	5	»	»	»	»	»	1,825	»	2,500	»	12,500 »
Capitaine-quartier-maître	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	2,950 »
Officiers-payeurs	3	3	»	»	»	»	»	1,095	»	1,900	»	5,700 »
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1,600	»	1,600 »
Officier d'armement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	1,900 »
Lieutenant porte drapeau	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	1,900 »
Médecin de régiment	1	1	»	»	»	»	»	365	»	2,500	»	2,500 »
— de bataillon	5	5	»	»	»	»	»	1,825	»	2,100	»	10,500 »
Capitaines de 1 ^{re} classe	14	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	41,300 »
— de 2 ^{me} classe	14	»	»	»	»	»	»	»	»	2,500	»	35,000 »
Lieutenants	28	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	53,200 »
Sous-Lieutenants	56	»	»	»	»	»	»	»	»	1,480	»	82,880 »
TOTAL. . .												293,520 »
à déduire 1 1/2 p. o/o												4,402 80
RESTE. . .												289,117 20
Adjudans-sous-officiers	5	»	»	1,825	»	»	»	»	»	2 11	»	3,850 75
Tambour-major	1	»	»	365	»	»	»	»	»	1 37	»	500 05
Maîtres-ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	74	»	810 30
Garde-magasin	1	»	»	»	»	365	»	»	»	1 37	»	500 05
Vaguemestre	1	»	»	»	»	365	»	»	»	1 37	»	500 05
Fourrier de la comp ^e . hors rang	1	»	»	»	»	365	»	»	»	1 37	»	500 05
Caporaux-tambours	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	95	»	2,080 50
Musiciens d'état-major	14	»	»	»	5,110	»	»	»	»	»	»	6,095 23
Caporal cornet	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1 26	»	459 90
Sergens-majors	32	»	»	»	»	11,680	»	»	»	1 68	»	19,622 40
Sergens	129	»	»	»	»	47,085	»	»	»	1 37	»	64,506 45
Fourriers	32	»	»	»	»	11,680	»	»	»	1 37	»	16,001 60
Caporaux	260	»	»	»	»	»	94,900	»	»	74	»	70,226 »
Tambours	54	»	»	»	»	»	10,710	»	»	63	»	12,417 80
Cornets	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	63	»	2,299 50
Élèves tambours	12	»	»	»	»	»	4,380	»	»	52	»	2,277 60
Grenadiers et sapeurs	220	»	»	»	»	»	80,300	»	»	58	»	46,574 »
Voligeurs	180	»	»	»	»	»	65,700	»	»	55	»	36,135 »
Fusiliers	800	»	20	»	»	»	292,000	»	7,300	»	52	151,840 »
NB. En congé pour l'année entière.												
Grenadiers 450	} 2,787											
Voligeurs 460												
Fusiliers 1,877												
A REPORTER.	1,900	30	20	2,190	5,110	71,540	564,290	10,950	7,300	»	»	726,313 93

643,130

Rapport du traitement et de la solde.	726,313 93	
A ajouter pour chevrons	5,000 »	
		731,313 93
<i>Masse pour le pain</i>		
643,130 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes		96,469 50
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
10,950 journées de chevaux de selle à fr. 1-30.	14,235 »	
7,300 id. de chevaux de trait à fr. 1-50.	10,950 »	
		25,185 »
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
2,190 journées d'adjudans-sous officiers à 50 centimes	1,095 »	
5,110 id. de musiciens à 35 centimes.	1,788 50	
71,540 id. de sous-officiers à 23 centimes.	16,454 20	
564,290 id. de caporaux et soldats à 18 centimes	101,572 20	
Première mise de petit équipement pour 550 recrues à 36 fr.	19,800 »	
		140,709 90
<i>Masse de renouvellement de la bufflèterie.</i>		
4,549 hommes à 1 fr. par an		4,549 »
<i>Masse de casernement.</i>		
643,130 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes		25,725 20
Frais d'administration.		18,000 »
Frais de route des officiers		1,500 »
Moyens de transport		2,000 »
TOTAL. fr.		1,045,452 53
Partant pour douze régimens		12,545,430 30

TABLEAU II.

**FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT
DE CHASSEURS A PIED.**

[illegible]

REPORT du traitement et de la solde.	507,562 93	
A ajouter pour chevrons.	1,400 00	508,962 93
<i>Masse pour le pain.</i>		
464,280 journées de sous-officiers et soldats à 15 c ^{mes}		69,642 00
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
7,665 journées de chevaux de selle à 1 fr. 30 c ^{mes}	9,964 50	
4,380 Id. id. de trait à 1 fr. 50 c ^{mes}	6,570 00	16,534 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,460 journées d'adjud ^s sous-officiers et tamb ^{r.} -major à 50 c.	730 00	
5,110 id. de musiciens à 35 c ^{mes}	1,788 50	
45,260 id. de sous-officiers à 23 c ^{mes}	10,409 80	
412,450 id. de caporaux et soldats à 18 c ^{mes}	74,241 00	
Première mise de petit équipement pour 165 recrues à 36 fr.	5,940 00	93,109 30
<i>Masse de renouvellement de la bufléterie.</i>		
2,824 hommes à 1 franc par an		2,824 00
<i>Masse de casernement.</i>		
464,280 journées de sous-officiers et soldats à 4 c ^{mes}		18,571 20
Frais d'administration		12,400 00
Frais de route des officiers		1,000 00
Moyens de transport		1,000 00
TOTAL . . . fr.		724,043 93
PARTANT POUR TROIS RÉGIMENS fr.		2,172,131 79

TABLEAU I.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE.

FORMATION.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Capitaine avec rang de major.	1	»	»	3,350	»	3,350 »
Lieutenant.	1	»	»	1,000	»	1,000 »
Sous-lieutenant.	1	»	»	1,480	»	1,480 »
	3			TOTAL.		6,730 »
				A déduire 1 1/2 %.		100 95
				RESTE.		6,629 05
Sergent-major	1	365	»	»	1 60	616 85
Sergens	6	2,190	»	»	1 37	3,000 30
Fourriers	1	365	»	»	1 37	500 05
Caporaux	10	»	3,650	»	» 74	2,701 »
Tambour	3	»	1,005	»	» 03	680 85
Soldats	140	»	51,100	»	» 52	26,572 »
	164	2,920	55,845	»	»	40,700 10
		58,765				

Masse pour le pain.

58,765 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes. 8,814 75

Masse d'habillement et d'entretien.

2,920 journées de sous-officiers, à 23 centimes 671 60
 55,845 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes 10,052 10
 10,723 70

Masse de renouvellement de la bufléterie.

161 hommes à 1 franc par an 161 »

Masse de casernement.

58,765 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes. 2,350 60
 Frais d'administration 180 »

TOTAL. . . . fr. 62,919 15

Partant pour trois compagnies fr. 188,757 45

TABLEAU K.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT
DE CHASSEURS A CHEVAL.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes	Chevaux	Adjudans-sous-officiers	Trompette maréchal-de-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et chasseurs.	CHEVAUX		Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
							D'officiers.	De troupe.			
Colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	"	8,400	"	8,400 "
Lieutenant-colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	"	6,300	"	6,300 "
Major	3	8	"	"	"	"	2,920	"	3,500	"	16,500 "
Capitaine-instructeur	1	2	"	"	"	"	730	"	3,800	"	3,800 "
Capitaine adjudant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"	3,800	"	3,800 "
Lieutenant-adjudant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"	3,550	"	3,550 "
Sous-lieutenant-adjudant-major	1	2	"	"	"	"	730	"	3,150	"	3,150 "
Capitaine quartier-maître	1	1	"	"	"	"	365	"	2,950	"	2,950 "
Lieutenant-officier-payeur	1	1	"	"	"	"	365	"	1,900	"	1,900 "
Officier d'habillement	1	1	"	"	"	"	365	"	1,690	"	1,690 "
Porte étendard	1	2	"	"	"	"	730	"	2,950	"	2,950 "
Médecin de régiment	1	1	"	"	"	"	365	"	2,500	"	2,500 "
— de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	"	2,100	"	2,100 "
— adjoint	1	1	"	"	"	"	365	"	1,480	"	1,480 "
Capitaines commandans	7	21	"	"	"	"	7,665	"	4,650	"	32,550 "
— en second	7	21	"	"	"	"	7,665	"	3,800	"	26,000 "
Lieutenans	14	28	"	"	"	"	10,220	"	2,950	"	41,300 "
Sous-Lieutenans	28	56	"	"	"	"	20,440	"	2,500	"	70,000 "
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	1	"	"	"	"	365	"	2,100	"	2,100 "
							TOTAL . .				233,620
	73	161					à déduire 1 1/2 p 0/0				3,504 30
							RESTE . .				230,115 70
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	2	2	"	"	"	"	730	1,480	"	"	2,960 "
Adjudans-sous-officiers	3	3	1,095	"	"	"	1,095	"	2 32	"	2,540 40
Trompette-maréchal-de-logis	1	1	"	365	"	"	365	"	1 79	"	653 35
Vaguemestre maréchal-de-logis	1	1	"	"	365	"	365	"	1 79	"	653 35
Trompette brigadier	1	1	"	"	365	"	365	"	1 58	"	576 70
Maîtres-ouvriers	4	5	"	"	"	1,460	"	"	"	74	1,080 40
Maréchaux-de-logis-chefs	7	7	"	"	2,555	"	"	2,555	"	2 21	5,646 55
Maréchaux-de-logis	60	56	"	"	21,900	"	"	20,440	"	1 79	39,201 "
Maréchaux-de-logis-fourriers	8	7	"	"	2,920	"	"	2,555	"	1 79	3,226 80
Fourriers	7	7	"	"	2,555	"	"	2,555	"	1 69	4,317 95
Brigadiers	118	112	"	"	"	43,070	"	40,880	"	85	40,916 50
Trompettes	23	23	"	"	8,395	"	"	8,395	"	1 37	11,501 15
Maréchaux-ferrasse	24	21	"	"	"	8,760	"	7,665	"	74	6,482 40
Châsses	1,130	980	"	"	"	412,450	"	337,700	"	74	305,213 "
A REPORTER	1,462	1,382	1,095	365	39,055	465,740	58,765	445,665	"	"	657,085 25
					506,255		504,430				

Report des traitemens et de la solde.	657,085 25	
A ajouter pour chevrons.	8,000 »	
		665,085 25
<i>Masse pour le pain.</i>		
506,255 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes.		75,938 25
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
504,430 journées de chevaux d'officiers et de troupe, à 1 fr. 30 centimes		655,759 »
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095 journées d'adjudans-sous-officiers, à 60 centimes	657 »	
365 journées de maréchal-de-logis-trompette à 50 cent ^{es}	182 50	
39,055 journées de sous-officiers et trompettes à 30 cent ^{es}	11,716 50	
465,740 journées de brigadiers et chasseurs, à 28 centimes.	121,092 40	
1 ^{re} mise de petit équipement pour 166 hommes, à 50 fr.	8,300 »	
		141,948 40
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
445,655 journées de chevaux de troupe à 10 centimes		44,566 50
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.</i>		
1,387 hommes à 1 fr. 20 centimes par an	1,664 40	
1,221 chevaux à 16 fr. par an	19,536 »	
		21,200 40
<i>Masse de casernement.</i>		
506,255 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes	20,250 20	
445,665 journées de chevaux à 4 centimes	17,826 60	
		38,076 80
Frais d'administration		8,500 »
Primes d'engagement et de réengagement pour 100 hommes		4,000 »
Frais de route pour officiers		500 »
Moyens de transport		1,600 »
TOTAL. . . . fr.		1,657,174 60
Partant pour deux régimens. . . . fr.		3,314,349 20

TABLEAU L.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT
DE LANCERS.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adjutans-sous-offi- ciers.	Trompette maréchal- de-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et lan- ciers.	CHEVAUX		Du traitement an- nuel.	De la solde journa- lière.	
Colonel	1	4	»	»	»	»	1,460	»	8,400	»	8,400 »
Lieutenant-colonel	1	4	»	»	»	»	1,460	»	6,300	»	6,300 »
Majors	3	8	»	»	»	»	2,920	»	5,500	»	16,500 »
Capitaine-instructeur	1	2	»	»	»	»	730	»	3,800	»	3,800 »
Capitaine-adjutant-major	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,800	»	3,800 »
Lieutenant-adjutant-major	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,550	»	3,550 »
Sous-lieutenant-adjutant-major	1	2	»	»	»	»	730	»	3,150	»	3,150 »
Capitaine-quartier-maître	1	1	»	»	»	»	365	»	2,950	»	2,950 »
Lieutenant-officier-payeur	1	1	»	»	»	»	365	»	1,900	»	1,900 »
Officier d'habillement	1	1	»	»	»	»	365	»	1,690	»	1,690 »
Porte étendard	1	2	»	»	»	»	730	»	2,950	»	2,950 »
Médecin de régiment	1	1	»	»	»	»	365	»	2,500	»	2,500 »
— de bataillon	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
— adjoint	1	1	»	»	»	»	365	»	1,480	»	1,480 »
Capitaines commandans	7	21	»	»	»	»	7,665	»	4,650	»	32,550 »
— en second	7	21	»	»	»	»	7,665	»	3,800	»	26,600 »
Lieutenans	14	28	»	»	»	»	10,220	»	2,950	»	41,300 »
Sous-Lieutenans	28	56	»	»	»	»	20,440	»	2,500	»	70,000 »
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
									TOTAL.		233,620
	73	161							à déduire 1 1/2 p. o/o		3,504 30
									RESTE.		230,115 70
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	»	»	730	1,480	»	»	2,960 »
Adjutans-sous-officiers	3	3	1,095	»	»	»	1,095	»	2 32	»	2,540 40
Trompette-maréchal-de-logis	1	1	»	365	»	»	365	»	1 79	»	653 35
Vaguemestre maréchal-de-logis	1	1	»	»	365	»	365	»	1 79	»	653 35
Trompette brigadier	1	1	»	»	365	»	365	»	1 58	»	576 70
Maîtres-ouvriers	4	»	»	»	»	1,460	»	»	»	74	1,080 40
Maréchaux-de-logis-chefs	7	7	»	»	2,555	»	»	2,555	»	2 21	5,646 55
Maréchaux-de-logis	60	56	»	»	21,900	»	»	20,440	»	1 79	39,201 »
Maréchaux-de-logis-fourriers	8	7	»	»	2,920	»	»	2,555	»	1 79	5,226 80
Fourriers	7	7	»	»	2,555	»	»	2,555	»	1 69	4,317 95
Brigadiers	118	112	»	»	»	43,070	»	40,880	»	» 95	40,916 50
Trompettes	23	23	»	»	8,395	»	»	8,395	»	1 37	11,501 15
Maréchaux-ferrans	24	41	»	»	»	8,760	»	7,665	»	7 1/2	6,482 40
Lanciers	1,130	980	»	»	»	412,450	»	357,700	»	7 1/2	305,213 »
A REPORTER	1,462	1,382	1,095	365	39,055	465,740	58,765	445,665	»	»	657,085 25
					506,255		504,430				

Report des traitemens et de la solde . . .	657,085 25	
A ajouter pour chevrons.	5,000 00	662,085 25
<i>Masse pour le pain.</i>		
506,255 journées de sous-officiers et soldats à 15 c ^{mes}		75,938 25
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
504,430 journées de chevaux d'officiers et de troupe à 1 fr. 30 c ^{mes} . . .		655,759 00
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095 journées d'adjudans sous-officiers à 65 c ^{mes}	711 75	
365 id. de trompette-maréchal-de-logis à 55 c ^{mes}	200 75	
30,055 id. de sous-officiers et trompettes à 32 c ^{mes}	12,497 60	
465,740 id. de brigadiers et lanciers à 28 c ^{mes}	130,407 20	
Première mise de petit équipement pour 170 hommes à 50 fr.	8,500 00	
		152,317 30
<i>Masse d'entretien du harnachement, trailement et ferrage des chevaux.</i>		
445,665 journées de chevaux de troupe à 10 c ^{mes}		44,566 50
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie.</i>		
1,387 hommes à 1 franc 50 c ^{mes} par an.	2,080 50	
1,221 chevaux à 16 francs par an.	19,536 »	
		21,616 50
<i>Masse de casernement.</i>		
506,255 journées de sous-officiers et soldats à 4 c ^{mes}	20,250 20	
445,665 id. de chevaux à 4 c ^{mes}	17,826 60	
		38,076 80
Frais d'administration		8,500 00
Primes d'engagement et de réengagement à 100 hommes.		4,000 00
Frais de route pour officiers.		500 00
Moyens de transport		1,000 00
TOTAL . . . fr.		1,664,359 60
PARTANT POUR DEUX RÉGIMENS fr.		3,328,719 20

TABLEAU M.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DU RÉGIMENT
DE CUIRASSIERS.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompette maréchal-de-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	CHEVAUX		Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Colonel	1	4	»	»	»	»	1,460	»	8,400	»	8,400 »
Lieutenant-colonel	1	4	»	»	»	»	1,160	»	6,300	»	6,300 »
Majors	4	11	»	»	»	»	4,015	»	5,500	»	22,000 »
Capitaine-instructeur	1	2	»	»	»	»	730	»	3,800	»	3,800 »
Capitaine-adjutant-major	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,800	»	3,800 »
Lieutenant-adjutant-major	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,550	»	3,550 »
Sous-lieutenant-adjutant-major	1	2	»	»	»	»	730	»	3,150	»	3,150 »
Capitaine-quartier-maître	1	1	»	»	»	»	365	»	2,950	»	2,950 »
Lieutenant-officier-payeur	1	1	»	»	»	»	365	»	1,900	»	1,900 »
Officier d'habillement	1	1	»	»	»	»	365	»	1,690	»	1,690 »
Porte étendard	1	2	»	»	»	»	730	»	2,950	»	2,950 »
Médecin de régiment	1	1	»	»	»	»	365	»	2,500	»	2,500 »
— de bataillon	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
— adjoint	1	1	»	»	»	»	365	»	1,480	»	1,480 »
Capitaines commandans	8	24	»	»	»	»	8,760	»	4,650	»	37,200 »
— en second	8	24	»	»	»	»	8,760	»	3,800	»	30,400 »
Lieutenans	16	32	»	»	»	»	11,680	»	2,950	»	47,200 »
Sous-lieutenans	32	64	»	»	»	»	23,360	»	2,500	»	80,000 »
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
	82	182							TOTAL . . .		263,470 »
									à déduire 1 1/2 p. o/o		3,932 05
									RESTE . . .		259,517 95
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	»	»	»	730	1,480	»	2,960 »
Adjudans-sous-officiers	3	3	1,095	»	»	»	»	1,095	»	2 32	2,540 »
Trompette-maréchal-de-logis	1	1	»	365	»	»	»	365	»	1 79	653 35
Vaguemestre maréchal-de-logis	1	1	»	»	365	»	»	365	»	1 79	653 35
Trompette brigadier	1	1	»	»	365	»	»	365	»	1 58	576 70
Maîtres-ouvriers	4	»	»	»	»	1,460	»	»	»	» 74	1,080 40
Maréchaux-de-logis-chefs	8	8	»	»	2,920	»	»	2,920	»	2 21	6,453 20
Maréchaux-de-logis	68	64	»	»	24,820	»	»	23,360	»	1 79	44,427 80
Fourriers-maréchaux-de-logis	9	8	»	»	3,285	»	»	2,920	»	1 79	5,880 15
Fourriers	8	8	»	»	2,920	»	»	2,920	»	1 69	4,934 80
Brigadiers	134	128	»	»	»	48,910	»	46,720	»	» 95	46,464 50
Trompettes	26	26	»	»	9,490	»	»	9,490	»	1 37	13,001 30
Maréchaux-ferrans	27	24	»	»	»	9,855	»	8,760	»	» 74	7,292 70
Cuirassiers	1,126	960	»	»	»	410,990	»	350,400	»	» 74	304,132 60
A REPORTER	1,500	1,416	1,095	365	44,165	471,215	66,430	450,410	»	»	700,569 20
					516,840		516,840				

REPORT du traitement et de la solde.	700,569 20	
A ajouter pour chevrons	3,000 »	
		703,569 20
<i>Masse pour le pain.</i>		
516,840 journées de sous-officiers et soldats , à 15 centimes		77,526 »
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
516,840 journées de chevaux à 1 fr. 50 centimes		775,260 »
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095 journées d'adjudans-sous-officiers à 55 centimes	602 25	
365 id. de maréchal-de-logis-trompette à 45 centes.	164 25	
44,165 id. de sous-officiers et trompettes à 28 centimes.	12,366 20	
471,215 id. de brigadiers et cuirassiers à 25 centimes.	117,803 75	
Première mise de petit équipement pour 140 hommes à 50 fr.	7,000 »	
		137,936 45
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
450,410 journées de chevaux de troupe à 10 centimes.		45,041 »
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.</i>		
1,418 hommes à 70 centimes par an.	992 60	
1,234 chevaux à 16 fr. par an.	19,744 »	
		20,736 60
<i>Masse de casernement.</i>		
516,840 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes.	20,673 60	
450,410 id. de chevaux à 4 centimes.	18,016 40	
		38,690 »
Frais d'administration		9,000 »
Primes d'engagement et de réengagement à 100 hommes		4,000 »
Frais de route pour officiers		500 »
Moyens de transport		1,000 »
TOTAL. . . fr.		1,813,259 25

TABLEAU N.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES D'UN RÉGIMENT
DE GUIDES.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompette-maréchal-de-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et guides.	CHEVAUX		Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Colonel	1	4	»	»	»	»	1,460	»	8,400	»	8,400 »
Lieutenant-colonel	1	4	»	»	»	»	1,160	»	6,300	»	6,300 »
Majors	3	8	»	»	»	»	2,020	»	5,500	»	16,500 »
Capitaine-instructeur	1	2	»	»	»	»	730	»	3,800	»	3,800 »
Capitaine-adjutant-major	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,800	»	3,800 »
Lieutenant-adjutant-major	1	2	»	»	»	»	730	»	3,550	»	3,550 »
Capitaine-quartier-maître	1	1	»	»	»	»	365	»	2,950	»	2,950 »
Lieutenant-officier-payeur	1	1	»	»	»	»	365	»	1,900	»	1,900 »
Officier d'habillement	1	1	»	»	»	»	365	»	1,690	»	1,690 »
Lieutenant porte étendard	1	2	»	»	»	»	730	»	2,950	»	2,950 »
Médecin de régiment	1	1	»	»	»	»	365	»	2,500	»	2,500 »
— de bataillon	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
— adjoint	1	1	»	»	»	»	365	»	1,480	»	1,480 »
Capitaines commandans	4	12	»	»	»	»	4,380	»	4,650	»	18,600 »
— en second	4	12	»	»	»	»	4,380	»	3,800	»	15,200 »
Lieutenans	8	16	»	»	»	»	5,840	»	2,950	»	23,600 »
Sous Lieutenans	16	32	»	»	»	»	11,780	»	2,500	»	40,000 »
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100 »
	48	100							TOTAL . . .		157,420 »
									A déduire 1 1/2 p. o/o		2,361 30
									RESTE . . .		155,058 70
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	»	»	730	1,480	»	»	2,960 »
Adjudans-sous-officiers	3	3	1,095	»	»	»	1,095	»	2 32	»	2,540 40
Maréchal-de-logis-vaguemestre	1	1	»	»	365	»	365	»	1 79	»	653 35
Trompette-maréchal-de-logis	1	1	»	365	»	»	365	»	1 79	»	653 35
Maîtres-ouvriers	4	»	»	»	»	1,460	»	»	» 74	»	1,080 40
Maréchaux-de-logis-chefs	4	4	»	»	1,460	»	1,460	»	2 21	»	3,226 60
Maréchaux-de-logis	36	32	»	»	13,140	»	11,680	»	1 79	»	23,520 60
Maréchaux-de-logis-fourriers	5	4	»	»	1,825	»	1,460	»	1 79	»	3,266 75
Fourriers	4	4	»	»	1,460	»	1,460	»	1 69	»	2,467 40
Brigadiers	70	64	»	»	»	23,550	23,360	»	» 95	»	24,272 50
Trompettes	14	14	»	»	5 110	»	5,110	»	1 37	»	7,000 »
Maréchaux-ferrans	14	12	»	»	»	5,110	4,380	»	» 74	»	3,781 40
Guides	662	560	»	»	»	241,630	204,400	»	» 74	»	178,806 20
A REPORTER	867	801	1,095	365	23,360	273,750	38,060	255,865	»	»	409,288 35
					298,570		283,925				

Report du traitement et de la solde.	409,288 35	
A ajouter pour chevrons.	3,500 »	
		412,788 35
<i>Masse pour le pain.</i>		
298,570 journées de sous-officiers et soldats, à 15 centimes.		44,785 50
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
283,925 journées de chevaux à 1 fr. 80 centimes		425,887 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095 journées d'adjudans-sous-officiers, à 65 centimes	711 75	
385 journées de trompette-maréchal-de-logis à 55 cent ^{es}	200 75	
23,360 journées de sous-officiers et trompettes à 32 cent ^{es}	7,475 20	
273,750 journées de brigadiers et guides, à 28 centimes.	76,650 »	
1 ^{re} mise de petit équipement pour 100 hommes, à 50 fr.	5,000 »	
		90,037 70
<i>Masse de renouvellement du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
255,865 journées de chevaux de troupe à 10 centimes		25,586 50
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie.</i>		
818 hommes à 6 fr. 20 centimes par an	3,071 60	
701 chevaux à 16 fr. par an	11,216 »	
		16,287 60
<i>Masse de casernement.</i>		
298,570 journées de sous-officiers et soldats à 4 centimes	11,942 80	
255,865 journées de chevaux	10,234 60	
		22,177 40
Frais d'administration.	7,600 »	
Primes d'engagement pour 50 hommes à 50 fr.	2,500 »	
Frais de route des officiers	200 »	
Moyens de transport	100 »	
TOTAL. . . fr.		1,047,980 55